



ELO Digital Office GmbH
Heilbronner Straße 150
70191 Stuttgart

Téléphone +49 711 806089-0
Télécopie +49 711 806089-19
info@elo.com
www.elo.com

Déclaration

Les solutions de gestion documentaire et d'archivage – *ELO office*, *ELO professional* et *ELO enterprise* – répondent aux exigences de la législation fiscale en matière de comptabilité. Celle-ci doit être effectuée à l'aide de logiciels de traitement de données conformes à la législation concernant entre autres la sécurité de révision. Par ailleurs, les logiciels d'ELO répondent aux exigences du livre des procédures fiscales, publiées sous le nom GDPdU en Allemagne.

Responsables du développement de logiciels en matière de gestion documentaire, d'archivage, de processus et d'Enterprise Content Management, nous pouvons garantir que:

Etant donné que la législation exige une sécurité de révision du système intégral, à savoir le logiciel d'archivage ainsi que tous les composants du système, nous ne sommes pas en mesure de donner une garantie globale valable pour tous les autres composants. En conséquence, le ministère des finances admet qu'il n'est pas en mesure de certifier par avance un système de traitement de données et souligne qu'il n'existe pas de certificat global concernant la sécurité de révision. Il faut donc prendre en compte donc l'installation globale ayant été soumise à une configuration conforme aux règles.

Concernant la sécurité de révision d'*ELO office*, d'*ELO professional* et d'*ELO enterprise*, ELO Digital Office GmbH assure les conditions essentielles techniques permettant de réaliser une solution de traitement de données conforme à la sécurité de révision, prenant en compte la documentation des processus, l'exécution d'une sécurisation des données ainsi que le stockage sur un support de données.

La lisibilité des données dépend des supports de données mis en place pour archiver les données, et non pas du logiciel d'archivage. ELO Digital Office GmbH assure que les données archivées sur des supports provenant de fabricants renommés, seront lisibles au delà des délais de conservation prescrits par la loi, à condition bien sûr que les données soient enregistrées dans un format reconnu. Veuillez consulter les garanties des fabricants concernant la durée de vie des supports de données. La durée de vie des supports dépasse toujours les délais de conservation prescrits par la loi.

Par ailleurs, il est possible de faire appel à des consultants indépendants en vue d'un contrôle individuel. Ceux-ci peuvent alors attester la sécurité de révision du système de traitement des données. Comme nous venons de le souligner, il n'est pas possible d'attester par avance le respect des directives légales concernant les procédures fiscales.

Un certificat attestant la sécurité de révision vaut ainsi uniquement pour l'installation examinée avec toutes ses composantes et ne peut pas être valable automatiquement pour d'autres installations.

Stuttgart, février 2011

i. V. 
Udo Stein
Directeur de la vente / directeur juridique